

RÉPERTOIRE DES SOURCES DE RENSEIGNEMENTS OFFICIELS

- ▲ La plupart des publications imprimées des ministères fédéraux peuvent être obtenues de l'Imprimeur du Roi, qui en publie une liste courante. Des pellicules, bandes d'images et photographies peuvent être achetées de l'Office national du film, qui en indiquera le prix sur demande. La plupart des publications imprimées des gouvernements provinciaux peuvent être obtenues des Imprimeurs provinciaux. Pour l'adresse des gouvernements provinciaux, voir le texte précédant immédiatement le présent répertoire.
- Les rapports polycopiés et miméographiés peuvent être obtenus gratuitement ou achetés du ministère ou service. Détails sur demande.
- Le répertoire des organismes et initiatives des provinces est disponible sur demande au ministère fédéral ou provincial.
- La liste des publications est fournie gratuitement sur demande par le ministère fédéral ou provincial concerné. (Dans le cas du ministère fédéral du Travail, une liste de publications paraît dans la *Gazette du Travail*.)

▲ SOURCES DE RENSEIGNEMENTS FÉDÉRAUX

Sauf indication contraire, le siège du ministère ou de la division est à Ottawa (Ont.).

- Ministère du Commerce
Division de l'Information
- ● Bureau fédéral de la statistique
- ● Ministère des Mines et Relevés techniques
- ● Ministère des Ressources et du Développement économique
Service de l'information
- Ministère des Affaires extérieures
Division de l'information (toutes demandes en provenance de l'étranger)
- ● Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration
Division de la Citoyenneté canadienne
- ● Ministère des Pêcheries, services des renseignements et de l'éducation
- ● Office national du film (pellicules, bandes d'images, photographies sur tous les sujets)



SOURCES DE RENSEIGNEMENTS PROVINCIAUX ▲ ●

Pour le siège des gouvernements provinciaux, voir la liste précédant immédiatement le présent répertoire.

Pour renseignements généraux relatifs aux diverses provinces, les demandes doivent être adressées: **Terre-Neuve**, ministère des Affaires provinciales; **Î. du P.-É.**, Division du tourisme et de l'information; **N.-É.**, ministère de l'Industrie et du Commerce; **N.-B.**, ministère de l'Industrie et de la Reconstruction ou ministère du Secrétaire-trésorier provincial; **Qué.**, Bureau de la statistique; **Ont.**, Bureau de la statistique et des recherches, ou ministère du Tourisme et de la Publicité; **Man.**, ministère de l'Industrie et du Commerce, Bureau du tourisme et de la publicité et ministère du Secrétaire provincial; **Sask.**, Bureau des publications; **Alb.**, Bureau de la publicité, ministère des Affaires économiques ou Bureau de la statistique; et **C.-B.**, Bureau de l'économie et de la statistique.

SUJET

- Ministère du Travail
Indemnisation des employés du gouvernement

ACCIDENTÉS DU TRAVAIL (indemnisation)

Terre-Neuve:—Min. du Travail
Commissions provinciales de l'indemnisation des accidentés du travail;
Î. du P.-É.:—Charlottetown;
N.-É.:—Halifax; **N.-B.**:—Saint-Jean;
Ont.:—Toronto; **Man.**:—Winnipeg; **Sask.**:—Regina; **Alb.**:—Edmonton; **C.-B.**:—Vancouver
Qué.:—Commission de l'indemnisation des accidentés du travail

- Ministère des Affaires extérieures
Division de l'information

AFFAIRES EXTÉRIEURES

- ● Bureau fédéral de la statistique
Division des finances publiques

AFFAIRES MUNICIPALES

Î. du P.-É.:—Min. de l'Industrie et des Ressources naturelles
N.-É., **Qué.**, **Ont.**, **Sask.**, **Alb.**, **C.-B.**:—Min. des Affaires municipales
N.-B.:—Min. des Relations fédérales et municipales
Man.:—Min. du Commissaire municipal